



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
16.09.2010

Date de la convocation des conseillers:  
16.09.2010

point de l'ordre du jour :  
18

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
28 SEP. 2010  
Luxembourg

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 24 septembre 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Hannen, Roller, Huss, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet: Maison des Jeunes : apport financier**

Vu sa délibération du 19 juin 2009 approuvant la convention du 15 décembre 2008 concernant les services pour jeunes pour l'année 2009 ;

Vu le décompte de l'exercice 2009 présenté par le service pour jeunes en date du 14 septembre 2010 ;

Considérant que ce décompte présente un déficit budgétaire de 28.690,26 Euros ;  
Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation ;

Considérant que la part du Ministère de la Famille est fixée à 19.970,15 Euros et par conséquent la Ville d'Esch-sur-Alzette est appelée à apporter un soutien financier d'un montant de 8.720,15 Euros ;

Vu l'article 3/0632/6321/010 « Participation de la Ville dans les frais de fonctionnement de la Maison des Jeunes » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e  
à l'unanimité**

de soutenir la Maison des Jeunes par un apport financier de 8.720,15 Euros.


En séance

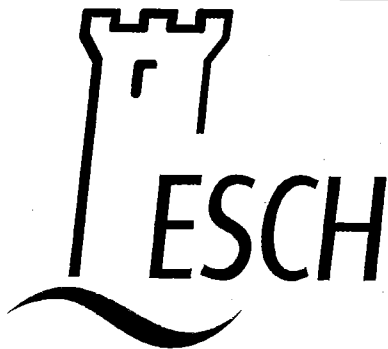
Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.09.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

 Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette le  
- 1 OCT. 2010



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
16.09.2010  
Date de la convocation des conseillers:  
16.09.2010

point de l'ordre du jour :  
18

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 24 septembre 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.  
**Absents :** Hannen, Roller, Huss, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers communaux

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
28 SEP. 2010  
Luxembourg

## Le Conseil Communal;

**Objet: Maison des Jeunes : apport financier**

Vu sa délibération du 19 juin 2009 approuvant la convention du 15 décembre 2008 concernant les services pour jeunes pour l'année 2009 ;  
Vu le décompte de l'exercice 2009 présenté par le service pour jeunes en date du 14 septembre 2010 ;  
Considérant que ce décompte présente un déficit budgétaire de 28.690,26 Euros ;  
Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation ;  
Considérant que la part du Ministère de la Famille est fixée à 19.970,15 Euros et par conséquent la Ville d'Esch-sur-Alzette est appelée à apporter un soutien financier d'un montant de 8.720,15 Euros ;  
Vu l'article 3/0632/6321/010 « Participation de la Ville dans les frais de fonctionnement de la Maison des Jeunes » ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e  
à l'unanimité**

de soutenir la Maison des Jeunes par un apport financier de 8.720,15 Euros.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.09.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette, le  
- 1 OCT. 2010



Annexe F3

SITUATION DES FRAIS COURANTS D'ENTRETIEN  
DE GESTION ET DE PERSONNEL

SERVICE CRIJESCH EXERCICE 2009  
COMMUNE(S) Esch s Alzette

**DECOMPTE**

RECETTE TOTALE (cf. page suivante)

<b>Total des remboursements:</b>		<b>28'994.60</b>	à reprendre 3)
<b>Convention:</b>			
Ministère de la Famille (viré actuel)	151'500.00	montant versé par Ministère	1a)
- CEFV Ministère de la Famille	330.28	(crédit inscrit au chap. 3 de la Convention)	1b)
		<b>151'169.72</b>	1c) = 1a) - 1b)
Ville ou Commune Esch s Alzette	162'750.00	montant versé par Commune	2a)
Ville ou Commune			
Ville ou Commune			
Ville ou Commune			
Ville ou Commune			
Ville ou Commune			
- CEFV Ville ou Commune(s)	330.28	(crédit inscrit au chap. 3 de la Convention)	2b)
		<b>162'419.72</b>	2c) = 2a) - 2b)

DEPENSE TOTALE **371'274.33** à reprendre 4)

**ENGAGEMENT** **28'000.00**

à payer par le Ministère de la Famille	19'970.15
à payer par la Commune de Esch s Alzette	8'720.15
à payer par la Commune de	0.00
à payer par la Commune de	0.00
à payer par la Commune de	0.00
à payer par la Commune de	0.00
à payer par la Commune de	0.00

à rembourser au Ministère de la Famille	
à rembourser à la Commune de Esch s Alzette	
à rembourser à la Commune de	
à rembourser à la Commune de	
à rembourser à la Commune de	
à rembourser à la Commune de	

Fait en 3 exemplaires à Luxembourg, le 14 SEP. 2010

Pour l'organisme gestionnaire

Pour la ville ou commune,  
Le Collège Echevinal

La Ministre de la Famille et de  
l'Intégration

Marie-Josée JACOBS

**RECETTES**

<b>REMBOURSEMENTS</b>		<b>TOTAUX:</b>
sur frais de rencontre		
sur frais de rencontre	14'099.76	
sur frais de bar		
sur frais de jeux		
sur frais divers		
		14'099.76
<b>sur frais de projets</b>		
	13'561.00	
		13'561.00
<b>sur frais de projets SNJ</b>		
		0.00
<b>sur frais de projets de la Commune</b>		
	426.38	
		426.38
<b>sur frais de projets UE/Commission</b>		
	907.46	
		907.46
<b>sur frais de personnel</b>		
<b>TOTAL DES REMBOURSEMENTS</b>		28'994.60
<b>CONVENTION</b>		
Ministère de la Famille... :	151'169.72	à reprendre 1c)
Ville ou commune:	162'419.72	à reprendre 2c)
		313'589.44
<b>TOTAL DES RECETTES (3 + 1c + 2c)</b>		342'584.04

3)

1c) + 2c)

**DEPENSES**

<b>FRAIS</b>		<b>TOTAUX:</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL *</b>		
Employés	224'299.39	
Part. Pat. Empl.	28'165.88	
Ouvrier		
Part patronale ouvr.		
masse d'habillement		
		252'465.27

